

MARCHÉS PUBLICS DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE

ou comment concilier les impératifs du code des marchés publics tout en respectant les exigences du code du patrimoine

1 Afin d'accompagner les acheteurs publics dans leurs projets de conservation-restauration, le ministère de la Culture a conçu un guide pratique qui donne des conseils pour mener un marché dans le respect du Code de la commande publique et du Code du patrimoine.

2 Ce guide, piloté par la sous-direction des Monuments historiques, a rassemblé des représentants des différents domaines du patrimoine et différentes formes juridiques d'acheteurs publics, des associations professionnelles dont la FFCR, les juristes du ministère afin de le rendre aussi complet que possible.

Actuellement, la dernière révision date de 2020. Depuis, quelques changements sont intervenus dans le Code de la commande publique mais les conseils généraux restent valables.

3 Les annexes permettent de compiler les liens en ligne vers des ressources clés, notamment les fiches de la direction des affaires juridiques du ministère qui sont des sources très bien faites et très claires.

Il est tout autant adapté aux acheteurs publics qu'aux prestataires qui peuvent y trouver des éclaircissements sur les procédures ou le conseiller à leurs interlocuteurs.

Pour télécharger le document :

<https://www.culture.gouv.fr/thematiques/conservation-restauration/la-conservation-restauration-en-france/marches-publics-et-conservation-restauration-des-biens-culturels/Marches-publics-de-conservation-restauration-de-biens-culturels-guide-pratique-20202>

Ce groupe de travail poursuit son action au sein du ministère avec la Cellule interministérielle des achats et travaille actuellement sur la rédaction d'un règlement de consultation (RC) type.

Cette fiche sera complétée dès la mise à disposition du lien.